

## Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

**Date inspection:** 10/10/2019      **Inspecteur:** Kevin Ganzeman      **Mentor:**      **Installateur:** Bvba Billens F&H

**Étiquette d'identification:**      **Client reference:**      **N° C. Ident:-**

N° TVA:BE 475 181 917

Marque et type d'appareil de mesure: Metrel ET61557      N° série:: 18460170

**Adresse de l'installation**

Rue	Verhulststraat	<b>Propriétaire</b>	Nom	-
Numéro	35	Rue	Verhulststraat	
Boîte	1	Numéro	35	
Code postal	1180	Boîte	1	
Commune	Ukkel	Code postal	1180	
		Commune	Ukkel	
		<b>Installateur</b>	Nom	Bvba Billens F&H
Nom de contact	Hans Billens	N° TVA	BE 475 181 917	
Téléphone	0477560538	Numéro de téléphone	0477560538	
Numéro Gsm (SMS)		E-mail	hans@billens.be	

**Type :** appartement      **EAN :** 54-      **N° compteur:** :-

**Type de contrôle:** Contrôle de conformité d'une nouvelle installation domestique selon les articles RGIE 270 et 86.

Distributeur: FLUVIUS      Tension: 1~230V      Liaison comp / tableau: 10 mm<sup>2</sup>      Protection Max: 40 A

Nombres tableaux: 1      Nombres circuits: 16      Ri GEN: 53,1 MΩ

Prise de terre: Electrode verticale enterrée RE: 6,34 Ω

### INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL

IΔ (mA)	In (A)	In - autres (A)	I <sub>Δt</sub>	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	Alle	Ok	Ok
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	6	Ok	Ok

### DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm <sup>2</sup> )
1	C	25		2	6
11	C	20		2	2,5
4	C	16		2	1,5

**Contrôle visuel (général)**  BON  PB      **Contact direct**  BON  PB      **Contact indirect**  BON  PB

**Raccordement**  BON  PB      **Schéma correct**  BON  PB      **schéma en annexe par Aceg asbl**

**Liaisons équipotentielles**  BON  PB  pas d'application  en attente

**Continuité**  BON  PB      **Éclairage / machines**  BON  PB  PA

### REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

#### Commentaire

- O2 Aucune infraction .
- O22 Cuisine équipée et/ou appareils de cuisine non placés.
- O27 Le code EAN de l'installation n'a pas pu nous être communiqué durant notre visite.
- O5 L'éclairage n'est pas définitivement installé.
- O9 La salle de bain n'est pas complètement terminée . Baignoire et/ou douche doivent être placés .

### CONCLUSION

- L'installation électrique est conforme au RGIE.** La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 10/10/2044
- Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.
- Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.



- L'installation électrique n'est pas conforme..** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:
- L'installation électrique n'est pas conforme..** La visite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite. Date:

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe: 0

**PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION**

L'inspecteur Kevin Ganzeman

**Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au AREI**

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la direction Energie Gaz - Electrique du Service Public Fédéral concerné.

**Qualité**

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

www.aceg.be

02 / 880.88.90

BE06 7340 3288 4322 - BTW BE0839 866 481

**Feuille de route pour une installation qui est conforme:**

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des améliorations majeures à l'installation, vous êtes obligés de faire une reinspection	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 10/10/2044	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.





